

Permanent Mission of the Principality of Monaco
to the United Nations, 866 U.N. Plaza, Suite 520
New York, NY 10017 • Tel. (212) 832-0721



Mission Permanente de la
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Antoine P.

Référence 2009-537

La Mission permanente de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat des Nations Unies et a l'honneur de lui communiquer, en référence à sa note DESA-09/1183 en date du 24 juillet 2009, ses vues contribuant à l'élaboration du rapport du Secrétaire général conformément à la résolution 63/81 de l'Assemblée générale intitulée «**Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité**».

Monaco en sa qualité de co-auteur de la résolution de l'Assemblée générale 63/81 partage les préoccupations des Etats face aux changements climatiques. Leurs effets sur les causes potentielles de conflit telles que l'accès à l'eau, à l'énergie, aux aliments, aux ressources naturelles, aux autres ressources rares ainsi que les mouvements de population et les différends frontaliers ou encore la dégradation de l'environnement doivent être pris en compte.

Les discussions et les négociations relatives au projet de résolution susvisé ont mis en exergue, de manière indubitable, le cas de certains petits Etats insulaires menacés de disparaître avec l'élévation du niveau des océans.

Les répercussions des changements climatiques en région arctique requièrent une attention particulière, notamment en ce qui concerne la perte de la biodiversité.

Les changements climatiques sont susceptibles de promouvoir la fréquence et l'intensité d'évènements météorologiques extrêmes, créant ainsi des situations d'urgence humanitaire.

Monaco est résolue à contribuer à l'effort international de lutte contre les changements climatiques et soutient l'adoption de mesures urgentes d'atténuation et d'adaptation visant à améliorer le bien-être des populations et respecter l'environnement.

La Mission permanente de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.



New York, le 10 août 2009

Département des Affaires économiques et sociales
Division du développement durable
Two United Nations Plaza, Suite DC2-2220
New York, NY
Télécopie: (212) 963-4260

